

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration
Séance du 28 septembre 2011

Point n° 1
Délibération n°2011-17

COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 13 avril 2011

Vu le code l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve le compte-rendu du Conseil d'administration du 13 avril 2011.

Fait à Paris, le 28 septembre 2011

Le Président
du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN

Transmis au
Commissaire du
Gouvernement le

19 OCT. 2011

Le Directeur

Jean-Marie PETIT

Publié au Recueil des
Actes Administratifs le - 3 NOV. 2011